



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES , Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/50: Projet Nature et Transition : validation d'un devis de débardage à cheval

Madame la Maire explique qu'il est prévu de débarder à cheval la coupe qui a été faite dans les clairières qui seront aménagées dans le cadre du Projet Nature et Transition. Ce choix de débardage est décidé afin que le sol ne soit pas abîmé et tassé par un engin d'exploitation lourd car des nouvelles plantations d'arbres, arbustes seront faites ensuite dans les clairières.

Cette dépense n'est pas une dépense supplémentaire mais s'intègre dans les dépenses prévues au budget prévisionnel pris en charge dans la subvention. Le montant du devis pour 3 jours de débardage est de 1080 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis présenté.

À Faux la Montagne, le 13 décembre 2022

La Maire,

C.MOULIN

